

Image not found or type unknown



Droit de preemption diminution du prix

Par **sophieagnes**, le **16/03/2014** à **10:19**

Bonjour

Lors d'un changement de prix à la baisse entre le compromis et l'acte définitif de vente d'un bien immobilier doit-on faire une nouvelle Dia? même si ce n'est que 1% (3000 euros)